



COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL
DU 22 NOVEMBRE 2017

Placé sous la présidence de Madame la Secrétaire Générale d'Académie (SGA), ce douzième comité technique spécial (C.T.S.) de la seconde mandature de l'académie de Besançon s'est tenu le mercredi 22 novembre 2017, au Rectorat de l'académie de Besançon, Salle du Conseil.

La séance ayant été ouverte à 14 h 10 après vérification du quorum, le premier point abordé fut la désignation du secrétaire et secrétaire adjoint de séance.

Préalablement à l'ouverture des travaux de cette instance paritaire, les organisations syndicales qui le désiraient ont été invitées à donner lecture de leurs déclarations préalables. Seul le Sgen-CFDT a répondu à cette invitation (*voir déclaration du Sgen-CFDT en annexe*). Après sa déclaration préalable, le Sgen-CFDT a ensuite donné lecture d'une nouvelle lettre ouverte des personnels à l'adresse de Monsieur le Recteur (*voir lettre ouverte en annexe*). Comme lors des précédentes séances, le SNASUB-FSU n'était pas représenté en l'absence de désignation de représentants issus des services académiques au sein de cette instance.

En réaction à la déclaration préalable du Sgen-CFDT et de la nouvelle lettre ouverte des personnels, Madame la SGA déclare qu'un certain nombre de points trouveront une réponse dans l'examen des questions diverses.

Après cette intervention de Madame la SGA, le premier point des questions de l'ordre du jour est consacré au projet d'arrêté de délégation de signature relatif aux attributions de la plate-forme académique de gestion des personnels du 1^{er} degré public.

Projet d'arrêté de délégation de signature de l'IA-DSDEN du Jura concernant les attributions de la plate-forme académique de gestion des personnels du 1er degré public :

Madame la SGA cède la parole à Monsieur Michel du service juridique, appelé à participer aux travaux en qualité d'expert pour présenter le projet d'arrêté de délégation de signature.

Lors de la mise en œuvre de la plate-forme académique de gestion des personnels du 1^{er} degré public en 2016, il s'est révélé qu'un agent pouvait recevoir des arrêtés signés du DASEN responsable de la plate-forme académique de gestion des personnels du 1^{er} degré mais également de son DASEN territorialement compétent.

L'objet du présent arrêté est donc d'homogénéiser la gestion des personnels du 1^{er} degré de l'académie de Besançon afin que l'ensemble des arrêtés individuels d'un personnel du 1^{er} degré soit soumis à une seule signature.

A compter du 1^{er} décembre 2017, la totalité des arrêtés individuels des personnels du 1^{er} degré sera pris par le DASEN responsable de la plate-forme académique de gestion du 1^{er} degré public. Les arrêtés de gestion collective resteront de la compétence des DASEN territorialement compétents.

Au terme des échanges, Madame la SGA soumet au vote des représentants des personnels le projet d'arrêté de délégation de signature de l'IA-DSDEN du Jura concernant les attributions de la plate-forme académique de gestion des personnels du 1^{er} degré public.

Décompte des votes :

Pour : 6 voix (UNSA-Education)

Abstention : 1 voix (Sgen-CFDT)

Contre : 0 voix

Questions diverses :

Préalablement à l'examen des questions diverses posées par le Sgen-CFDT, Madame la SGA fait l'annonce à l'ensemble des membres du CTS de la mise en paiement d'un complément indemnitaire annuel (CIA) exceptionnel sur la paie de décembre pour les personnels titulaires affectés en services académiques.

Le montant de ce complément indemnitaire de fin d'année sera de :

- 200 € pour les personnels de catégorie A
- 140 € pour les personnels de catégorie B et C

Ce complément sera versé quelle que soit la quotité de service effectuée pour tous les personnels affectés au sein des services académiques (Rectorat ou DSDEN) à compter du 1^{er} septembre 2017. Son montant sera proratisé pour les personnels dont la date de nomination au sein de services académiques est postérieure au 1^{er} septembre 2017.

Interrogé par le représentant du Sgen-CFDT sur le fait que ce complément indemnitaire puisse également concerner les personnels contractuels, Madame la SGA répond que cette catégorie de personnels n'est pas concerné par cette mesure. Madame la SGA réaffirme que les services académiques travaillent toujours sur le volet indiciaire plutôt que sur le volet indemnitaire concernant les personnels académiques. Sur le calendrier, Madame la SGA réaffirme qu'elle souhaite se donner du temps afin de consolider les incidences budgétaires que générera une telle mesure si elle venait à être mise en œuvre au sein de l'académie.

Ce complément indemnitaire de fin d'année ne concernera que les personnels affectés en services académiques, les personnels affectés en EPLE en étant exclus. Madame la SGA a justifié que le versement de ce CIA ne concernait que les personnels affectés en services académiques au motif que le taux actuellement servi était inférieur à la moyenne nationale par rapport aux autres académies.

Un courrier sera prochainement adressé par les services gestionnaires aux personnels concernés pour les informer de ces mesures.

Si le Sgen-CFDT se félicite de ces annonces qui récompensent les efforts consentis par les personnels des services académiques, il déplore que les personnels contractuels ainsi que ceux exerçant en EPLE soient exclus de ces mesures indemnitaires.

S'agissant du calendrier et modalités de réexamen de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent, Monsieur le DRH répond que ce dossier est inscrit à l'agenda social de 2018.

Concernant la mise en œuvre du RIFSEEP en faveur de la filière ITRF, Monsieur le DRH répond qu'un groupe de travail associant les organisations syndicales sera organisé à la mi-décembre 2017 pour une déclinaison au cours du premier trimestre 2018.

A propos des perspectives de transfert du site Carnot, Madame la SGA répond que les services académiques travaillent sur ce chantier qui devrait être réalisé selon le calendrier suivant :

- de janvier 2018 à septembre 2018 : études préalables à la réhabilitation du site Sarrail
- d'octobre 2018 à décembre 2018 : choix des entreprises chargées des travaux de réhabilitation
- de janvier 2019 à novembre 2019 : réalisation des travaux de réhabilitation par les entreprises choisies
- décembre 2019 : réception des locaux réhabilités et déménagement des services académiques de Carnot à Sarrail

S'agissant de l'aménagement et accessibilité pour les personnels de l'espace vert situé près de la salle du Jardin du bâtiment A du site Convention, Madame la SGA répond que le solde du BOP 724 sur lequel a été financé la restructuration du site Convention n'a pas permis d'entreprendre les travaux de désherbage, terrassement, gravillonnage des espaces verts. Madame la SGA espère un dégel des crédits de la part des services ministériels pour pouvoir entreprendre les travaux au printemps prochain.

Concernant la réforme territoriale et les projets de fusion d'académies suite à la publication du décret du 6 novembre 2017 relatif aux attributions des recteurs de région académique, Madame la SGA s'agace de la question récurrente posée par le Sgen-CFDT sur ce dossier.

Pour le Sgen-CFDT, il ne s'agit pas d'alimenter une quelconque théorie du complot mais de s'assurer que les personnels des deux académies de Besançon et de Dijon ne seront pas mis devant le fait accompli en cas de décisions rectorales visant à mutualiser des missions entre nos deux académies.

Pour information, au sein des académies d'Amiens et de Lille, qui ne sont pourtant pas concernées par l'expérimentation menée dans la région académique de Normandie au sein de laquelle le Recteur de Caen préside désormais aux destinées des académies de Caen et Rouen, deux services inter-académiques (SIA) ont été mis en œuvre à la rentrée 2017 :

un SIA immobilier : 16 agents

- bi-site rattaché au Recteur de l'académie de Lille
- chargé de la gestion de l'immobilier académique et universitaire (gestion du patrimoine, entretien, constructions...)
- interlocuteur dans le cadre du schéma directeur régional immobilier (SDIR)

un SIA concours ATSS : 7 agents

- monosite rattaché au Recteur de l'académie d'Amiens
- chargé de l'organisation des concours ATSS (nationaux et déconcentrés) et centre de services partagés (CSP)

A l'instar des expérimentations menées au sein de ces académies, le Sgen-CFDT demande que les éventuels projets de mutualisation concernant la région académique de Bourgogne-Franche Comté soient débattus en amont avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives et non pas présentés pour consultation et validation lors d'un prochain C.T.S.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du C.T.S. est levée par Madame la SGA à 14 h 50.

Au terme de la tenue de ce C.T.S., le Sgen-CFDT note l'attitude défensive dont à fait preuve l'administration aux questions diverses suite à la lecture de la lettre ouverte des personnels.

Le Sgen-CFDT espère néanmoins que les engagements pris sur les autres dossiers seront suivis d'effets et ne manquera pas de rendre compte aux personnels des avancées sur les différents dossiers ayant trait à la pérennité des missions confiées aux services académiques, aux conditions de travail ou à la revalorisation des régimes indemnitaires.

Les représentants du Sgen-CFDT du CTS de Besançon
Eric CHAPUIS, Rectorat de Besançon
Marc CHIBANI, Rectorat de Besançon